



Delai reclamation d'une dette jugee tribunal d'appel

Par **tixidre**, le **09/10/2007** à **18:07**

Bonjour ,

En decembre 2004 , moi et ma femme avons ete condamne par le tribunal d'appel à payer une somme de 23000€ à la mere de mon epouse suite à des loyers impayes ou partiellement payes , je ne rentre pas dans le detail d'une affaire plus que sordide !! . La sentence est devenue excecutoire en mars 2005 , defiles d'huissier.... etc .

Peu de temps avant que nous partions de l'appartement , nous recevons une lettre de son notaire qui nous explique que sa cliente (la mere de mon epouse) serait prête à effacer cette dette à la condition que mon epouse abandonne la situation de nu proprietaire au profit des enfants de mon epouse

et que bien entendu lors de son deces , mon epouse deviendrait usufruitiere .

Nous ne signons rien , car mon epouse a une soeur et nous pensons que tout ceci n'est pas tres net !!!

Ma question est simple , enfin !, au bout de combien de temps une dette peut -elle être reclamee .

Nous sommes partis à l'etranger depuis mai 2005 et nous revenons en france vers le mois de juin 2008 .

Je tiens à dire que depuis mars 2005 , nous n'avons plus jamais entendu parler de cette affaire .

Sa mere , peut-elle encore reclamer la somme plus de 3 ans apres.

Merci à tous
jm